

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES PERSONNES AU COLLEGE ROSA PARKS A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020 (Mis à jour le 17/09/20)

Proposé à une représentation des membres du conseil d'administration le lundi 31 août 2020 et parents d'élèves (mail) le 1^{er} septembre 2020

*Collège ROSA PARKS
Rue des Écoles 40350 POUILLON Tél : 05 58 98 20 62*

Organisation de la reprise des cours à partir du mardi 1^{er} septembre

RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Les éléments du protocole national ne sont pas intégralement repris dans ce document, car ils doivent être strictement respectés, ils sont des pré requis et non des points d'organisation.

Toute personne qui constaterait un manquement au protocole sanitaire doit le signaler à la direction.

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes et les élèves dans l'établissement.

Tous les adultes doivent prendre connaissance du protocole sanitaire national.

Qui reprend ?

- Les personnels :

L'ensemble des personnels est concerné par la reprise.

Le chef d'établissement peut interdire l'accès à toutes personnes présentant des signes du Covid-19 ou ne respectant pas les consignes sanitaires.

- Les élèves :

Le retour des élèves au collège est obligatoire.

Important :

- Les personnes ayant été malades récemment ou en contact avec un malade du covid-19 ne doivent venir au collège qu'après accord de leur médecin traitant.

- Les personnes ayant des symptômes ne doivent en aucun cas venir au collège.

Quand ?

La reprise des cours se fera de manière progressive :

- Rentrée des élèves de 6^e et 5^e mardi 1^{er} septembre à 8h30 (pas de cours le 2 septembre)
- Rentrée des élèves de 4^e et 3^e mercredi 2 septembre à 8h30 (pas de cours le 1^{er} septembre)
- Reprise des cours pour tous le jeudi 3 septembre 2020 à 8h30 selon l'emploi du temps habituel.

A partir de la rentrée

Les élèves externes et demi-pensionnaires seront accueillis à partir de 8h10.

À quelles conditions ?

Les grands principes du protocole national sont les suivants :

- ✓ Appliquer les gestes barrières
- ✓ Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel
- ✓ Former, informer et communiquer.
- ✓ Maintenir la distanciation physique particulièrement
- ✓ Limiter le brassage des élèves

Les modalités d'application de ces principes sont développées ci-dessous.

Selon quelles modalités ?

À l'arrivée dans l'établissement :

- A compter du 3 septembre : accueil aux 2 entrées par adultes (AED, CPE, Principal) et AED postés dans la cour.
- Les élèves de 6^e et 5^e entrent et sortent par le portail principal, les élèves de 4^e et 3^e entrent et sortent par le portail du haut.

- À l'entrée, le surveillant pourra distribuer exceptionnellement, un masque aux élèves non équipés, mais la fourniture reste de la responsabilité de la famille.
- À l'entrée, toute personne adulte ou élève doit se désinfecter les mains à l'aide d'un distributeur de gel hydro alcoolique avant de pénétrer dans l'enceinte du collège.

À la sortie de l'établissement

- Un surveillant est à la porte, il surveille la sortie dans le bon ordre et veille à ce que les élèves ne stagnent pas devant l'établissement.
- Le port du masque est obligatoire aux abords immédiats de l'établissement et dans les transports scolaires.

Organisation générale

- Chaque classe est équipée d'un distributeur de gel hydro alcoolique.
- Les élèves et les adultes doivent porter un masque dit « grand public » à l'intérieur des bâtiments (salles de classe, couloirs, escaliers...) mais aussi à l'extérieur (cour de récréation, toilettes, entrées et abords du collège)

Organisation de la cour et des circulations

- Les élèves et les adultes doivent porter un masque et respecter autant que possible les distances physiques
- Avant de rentrer en classe, le professeur permettra à chaque élève de se désinfecter les mains en utilisant le distributeur de gel hydro alcoolique dont chaque classe est équipée
- L'accès aux toilettes est limité à 4 personnes simultanées
- L'accès aux casiers pour les élèves de 4^e, 3^e et ULIS est règlementé : suivre le sens de circulation indiqué au sol et les panneaux (1 entrée et 1 sortie)

L'organisation des cours

- L'effectif complet de la classe doit être accueilli
- Les élèves portent le masque en classe durant toute la durée des cours
- Les élèves ne circulent pas dans la salle et ne changent pas de place sauf autorisation de l'enseignant
- L'emploi du temps habituel est mis en application
- La pratique sportive dans le cadre des cours d'EPS est à nouveau autorisée. La pratique sportive s'effectue sans masque dans le respect d'une distance physique de 2m. La progression des enseignements devra être adaptée et les pratiques individuelles seront privilégiées aux sports collectifs.
- L'utilisation des vestiaires reste proscrite, jusqu'à nouvel ordre. Les élèves doivent arriver avec une tenue adaptée à la pratique sportive les jours où un cours d'EPS figure à l'emploi du temps. L'activité natation est autorisée selon les règles établies avec les services municipaux (vestiaires dédiés à la classe, pas de croisement avec d'autres élèves, désinfection après leur passage, ligne d'eau dédiée)

- Le prêt de matériel commun est autorisé mais devra être désinfecté après utilisation. Dans les cas où cette désinfection est impossible le matériel ne pourra pas être partagé.
- Les professeurs arrivent avec leur matériel et ne le partagent pas.
- Avant la fin de chaque cours le professeur :
 - ouvre la fenêtre pour aérer
 - désinfecte la surface du bureau.
- À la sortie des élèves de la classe, le professeur distribue de la solution hydro alcoolique pour la désinfection des mains.

Organisation des récréations et de la pause méridienne

- Les jeux de contact, jeux de ballon et de balles (fournis par le collège), l'accès aux bancs, à la table de ping-pong et aux casiers sont autorisés.
- Les élèves seront sous la surveillance d'un assistant d'éducation.
- Les élèves doivent respecter la distanciation physique pendant les récréations.
- A la fin de la récréation, les professeurs récupèrent les élèves de sa classe.
- Avant de rentrer en classe, le professeur distribue de la solution hydro-alcoolique pour la désinfection des mains.
- L'entrée dans les salles se fait de manière organisée en respectant les distanciations autant que possible

Organisation du nettoyage (et désinfection)

- Les toilettes élèves dans la cour seront accessibles uniquement pendant les récréations ou pendant la demi-pension sauf cas exceptionnel (maladie...) et seront nettoyées et désinfectées 2 fois par jour.
- Les toilettes des professeurs sont nettoyées deux fois par jour, une fois après la récréation du matin et une fois après la récréation de l'après-midi.
- Les salles de classe sont nettoyées, désinfectées et aérées chaque matin (tables, chaises, mobiliers, interrupteurs, poignées) et les portes restent ouvertes
- Les circulations sont nettoyées une fois par jour, y compris les rampes et les poignées de porte.
- La cour est nettoyée une fois par jour.
- La salle des professeurs est nettoyée et les surfaces désinfectées une fois par jour.
- Le foyer restera fermé.
- Les bureaux administratifs sont nettoyés une fois par jour.
- Le local des agents est nettoyé une fois par jour.

Organisation des permanences

- La permanence se déroule dans les salles de permanence, les élèves seront regroupés par classe pour limiter le brassage
- Les élèves doivent respecter la distanciation physique pendant les permanences.

Organisation de la demi-pension

La salle de restauration disposera de 90 places et un service continu sera organisé de 11h30 à 13h30. A la fin du service le mobilier sera nettoyé et désinfecté.

- A l'entrée les élèves se laveront les mains.
- Un plateau complet (couverts, pain, verre,) sera remis à l'élève par un adulte puis l'élève prendra son plat chaud et s'installera dans sa « zone classe ».
- Une carafe d'eau sera commune à chaque table. La carafe vide sera remplie par l'AED qui dirige les groupes vers leur place. Du gel hydro alcoolique sera à disposition à proximité du point d'eau.
- La distanciation physique pendant la demi-pension est respectée.

Organisation du CDI et de la salle des professeurs

- Le CDI est accessible aux élèves.
- Les prêts de livres pourront se faire.
- Pour utiliser la photocopieuse, les personnels se lavent les mains avec du savon et/ou du gel hydro alcoolique
- Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, livres, cahier...).

L'organisation du service de vie scolaire

- Un assistant d'éducation par jour assure la permanence administrative au bureau
- Les autres sont dans les couloirs et la cour durant les intercourts et les récréations
- Pour tout motif administratif, l'élève se présente à la porte de l'entrée de la vie scolaire et interpelle l'assistant d'éducation présent.
- Les élèves doivent entrer un par un dans le service de la vie scolaire

L'organisation de l'accueil à l'infirmerie

L'élève se présente à la vie scolaire et l'assistant d'éducation appelle l'infirmière.

Dans le cas où un ou plusieurs symptômes apparaissent chez un élève ou un adulte :

- Isolement immédiat avec un masque dans la zone « COVID » dans l'attente du retour au domicile ou de la prise en charge médicale.
- Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière

Le port du masque

. Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « Grand public ». Le ministère de l'Éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » à raison 5 masques 30 lavages par adulte remis lors de la prérentrée. Le Conseil Départemental équippa ses agents

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations (sauf repas à table)

. Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour entrer dans le collège et il doit être porté dans toutes les situations (sauf repas à table et pratique sportive en EPS et UNSS)

Il appartiendra aux parents de fournir au moins 2 (3 si utilisation des transports scolaires) masques propres dit « grand public » par jour à leurs enfants ainsi que 2 sachets identifiés : l'un pour les masques propres et l'autre pour les masques usagés.

Ceux-ci seront changés avant la demi-pension et avant de monter dans le bus pour les élèves concernés.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel et il sera privilégié. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique sera aussi proposée quand le lavage n'est pas possible.

Celui-ci doit être réalisé, à minima :

- À l'arrivée dans l'établissement : dès le portail un personnel de vie scolaire veillera à la désinfection des mains
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

Préparation de la reprise du 31 août au 2 septembre : Former, Informer et Communiquer

La direction de l'établissement présentera aux personnels le protocole sanitaire dans son ensemble.

Tous les autres personnels seront formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

L'infirmière assure ces actions de formation.

Organisation de la semaine

Les personnels

Lundi 31 août : Présentation du protocole aux personnels

A partir du 1^{er} septembre : Présentation du protocole aux élèves, parents dans le cadre des journées de rentrée et par le site internet du collège.

Les parents

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre dans l'établissement et le médecin doit être contacté.

Les parents s'engagent à suivre l'évolution des préconisations du gouvernement, relatives au délai d'isolement, définition du cas contact à risque, passage des tests et retour au collège (voir annexes)

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'un accueil particulier, d'une information pratique en classe, par l'infirmière et la conseillère principale d'éducation, sur la distanciation physique et les gestes barrière dont l'hygiène des mains.

En cas de circulation plus active du virus, les consignes ci-dessus sont susceptibles d'évoluer :

- Une limitation plus grande du brassage et de la circulation des élèves (chaque classe aura 1 salle attribuée pour la journée ou uniquement pour les cours non spécialisés)
- La suspension des cours multi-groupes en présentiel
- Le déclenchement de l'enseignement hybride avec alternance de cours en présentiel et cours à distance
- En cas de fermeture du collège, l'enseignement à distance sera la règle, les applications de classes virtuelles accessibles grâce aux équipements numériques seront réactivées